

Informations concernant la plateforme EANA à l'attention des directrices et directeurs d'école

1- Rehaussement du niveau de sécurisation des données et conformité au RGPD

Les académies utilisatrices de la plateforme EANA ont été informées vendredi dernier par le délégué à la protection des données de l'académie conceptrice Reims que **le niveau de sécurisation des données, déjà renforcé par l'accès nominatif et avec clé VPN, devait être rehaussé.**

Nous partageons ainsi l'information suivante avec vous:

Il est demandé à toutes les académies utilisatrices de ne plus téléverser de pièces personnelles croisant Nom-Prénom-Date de naissance- Nationalité dans la plateforme EANA (onglet "entretien")

Cela signifie qu'aucun document parmi les suivants ne doit être téléversé dans les dossiers élèves : CNI/ Attestation demandeur d'asile/ OPP/ prise en charge ASE/ Acte de naissance/ tout autre document croisant Nom-Prénom-Date de naissance-Nationalité. Les documents médicaux ne doivent bien sûr pas figurer non plus dans la plateforme.

Les personnels du CASNAV sont pleinement mobilisés pour recenser dans chaque dossier les pièces qui pourraient relever de la protection des données personnelles. Il se peut ainsi que vous constatiez que certaines pièces qui avaient été téléversées par vos soins dans les dossiers ont été supprimées.

Une conséquence directe est qu'il nous faudra redoubler de vigilance, lors de l'ouverture d'un dossier (rôle "école"), sur la saisie des noms, prénoms, dates de naissance de nos EANA, car nous n'aurons plus de pièces permettant de rectifier a posteriori une erreur de saisie (--> toute erreur de saisie sur ces données entraîne la non-récupération de l'INE et un dossier non utilisable).

2- Bascule dans l'enquête nationale DEPP des dossiers EANA

L'usage de la plateforme EANA doit permettre de libérer les unités d'enseignement du renseignement direct de l'enquête annuelle DEPP relative aux élèves allophones.

Merci de bien vouloir vérifier que les dossiers des élèves allophones sont bien complets et terminés.

Un nombre important de dossiers 1D ont été ouverts pour des EANA, mais n'ont pas été terminés dans leur procédure : pour mémoire, **chaque acteur doit bien enregistrer et valider sa partie pour transmission à l'acteur suivant.**

Tout oubli bloque le dossier et ne permettra pas que le jeune soit identifié comme EANA dans l'enquête :

